Le CESE a voté son avis « Quelles nouvelles orientations et priorités pour la politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable ? »

PUBLIÉ LE 12/10/2016

L'agenda mondial du développement a été marqué en 2015 par trois sommets mondiaux : la 3ème Conférence Internationale sur le financement du développement d'Addis-Abeba, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de New York ou encore la COP 21 de Paris. Les Etats doivent aujourd'hui s'engager au plus haut niveau pour faire converger la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et la protection de la planète. Tenant compte de ce nouveau cadre mondial et des enjeux qu'il soulève, la question se pose sur le positionnement de la politique française de coopération au développement, ses atouts et ses faiblesses pour y répondre. Afin d'éclairer ce sujet, le gouvernement a saisi le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Dans son avis « Quelles nouvelles orientations et priorités pour la politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable ? » rapporté, au nom de la section des affaires européennes et internationales, par M. Philippe Jahshan (Groupe des associations), le CESE formule une série de préconisations opérationnelles relatives à la façon d'appréhender et de mettre en œuvre le nouvel agenda du développement durable, au pilotage de la politique française de développement et de solidarité internationale, aux moyens financiers à lui consacrer ou au rôle que devrait occuper la société civile sur ces questions. Ces préconisations devront alimenter les décisions du comité interministériel pour la coopération internationale au développement (CICID) qui se réunira en novembre 2016. L'avis a été soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 12 octobre 2016 et adopté à l'unanimité avec 169 voix pour.
Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026